



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIE-DE-GUIRE**

**RÉSUMÉ DU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIE-DE-GUIRE SUITE À LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME**

Conformément à l'article 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le nouveau Plan d'urbanisme entré en vigueur le 29 avril peut se résumer ainsi :

*Sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, il a été reconnu qu'une majorité importante du périmètre municipal est vouée à des affectations agricoles agro-forestières. Ces activités sont estimées à plus de 97% de la superficie totale de la municipalité et ce milieu agricole et agro-forestier est analysé avec minutie.*

*Trois affectations agricoles sont identifiées dans le plan d'urbanisme à savoir l'agriculture (A), l'agro-forestier (AF) de même que l'aire d'affectation de protection en zone agricole dynamique (AP) qui entoure la zone urbaine délimitée par le périmètre d'urbanisation.*

*Également, le plan d'urbanisme prévoit, pour des ilots déstructurés situés en bordure du 10<sup>e</sup> Rang et du Rang du Bord de l'eau, des dispositions particulières pour assurer la sécurité des résidents potentiels notamment en imposant des normes de lotissement de 3 000 ou 4 000 mètres carrés.*

*Finalement, le plan introduit des grandes orientations et affectations pour les aires habitations, commerciales et institutionnelles et introduit des dispositions pour les portions de territoire soumises à des contraintes environnementales notamment les abords des rivières St-François et Aux Vaches identifiées comme étant à risques de glissements de terrains et d'inondations.*

Ce Plan d'urbanisme est disponible au bureau de la municipalité situé au 435, rue Principale à Saint-Pie-de-Guire (Québec) J0G 1R0 aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Saint-Pie-de-Guire, ce 5 mai 2014.

---

**CLAIRE ROY**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière